



Remboursement pret 1% patronal contracte depuis + de 30 ans

Par **sissiG**, le **22/06/2016** à **09:36**

bonjour j'ai vendue une maison en 1987 pour laquelle j avais obtenu un pret 1% sur 20 ans j'ai du vnedre dans les 5 premieres années suite à la perte d'un enfant qui nous a obligée à modifier le pret et les modalités de remboursment nous avons aussi au la plus value car moins de 5 ans, vente à perte.....

Je ne savais que le pret 1% est exigible en cas de vente et aujourd'hui plus de 30 ans parès je continue à payer tous les mois une societe de recouvrement ce pret pour une maison que je n'ai plus et pour un pret que j'ai eu en 1983§.Puis je arreter le reglement de ce pret tres ancien.merci de me me répondre

Par **Visiteur**, le **22/06/2016** à **15:06**

Bonjour,

si la somme empruntée est remboursée...? oui ? si vous continuez à rembourser c'est que tout n'est pas... remboursé ?